

Décision

Générale

colonial

Décision n° 249 concernant les services d'Etat.

n° 249

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 février 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée pour compter du 10 février 1961 la reprise de service à l'Inspection du Travail et des lois sociales de Mme Casabianca Janine, secrétaire sténo-dactylographe auxiliaire à l'issue de son congé de maternité. Pour compter du 10 février 1961, Mme Claire Suzanne, secrétaire dactylographe est maintenue dans ses fonctions à l'Inspection du Travail en remplacement de Mme Ratsimandresy Henriette. Pour compter du 10 février 1961, Mme Ratsimandresy Henriette précédemment en service à l'Inspection du Travail et des Lois sociales est affectée au Service territorial de la Main-d'œuvre. Les rémunérations de Mmes Casabianca et Claire demeureront à la charge du Budget de l'Etat, celle de Mme Ratsimandresy sera imputable pour compter du 10 février 1961 sur le Budget du Service local.